

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE RECRUTEMENT DU DIPLÔME DE DEUXIÈME ANNÉE DE MASTER**

DU DOMAINE Lettres et Langues

LA MENTION Arts, lettres et civilisations

DU PARCOURS Livres et Médiations : Edition, Commercialisation et Vie Littéraire

**LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;

Vu le décret n°2002-604 du 25 Avril 2002 modifiant le décret n°99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de Master ; Vu l'arrêté du 25 Avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;

Vu l'arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté n°2026-01-08 du 08/01/2026 relatif au calendrier des candidatures en deuxième et troisième année de licence hors droit à la poursuite d'étude pour l'année universitaire 2026-2027.

Vu les propositions de M. Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR Lettres et langues

**ARRÊTE**

Article 1 :

Le Jury de recrutement de la deuxième année

est composé pour l'année universitaire 2026/2027 de :

Civilité	Nom	Prénom	Qualité
Madame	GUILBARD	Anne-Cécile	Co-responsable de la mention
Monsieur	BIKIALO	Stéphane	Co-responsable de la mention et responsable du parcours
Monsieur	MELLIER	Denis	Membre de l'équipe pédagogique
Madame	RIMAUD	Mathilde	Membre de l'équipe pédagogique
Monsieur	MASSERA	Jean-Charles	Membre de l'équipe pédagogique

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et M. Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR Lettres et langues sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 02 Avril 2026

La Présidente de l'université  
Virginie LAVAL  
Pour la Présidente de  
l'Université de Poitiers  
et par délégation,  
La Vice-Présidente Formation  
Lydie ANCELOT